

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler et invalider la décision attaquée;
- annuler et invalider la décision de la division d'opposition;
- réformer ces décisions et faire intégralement droit à la demande de marque litigieuse;
- condamner l'EUIPO et Eugène Perma France aux dépens du présent recours ainsi qu'aux dépens de la procédure d'opposition et de la procédure de recours devant l'EUIPO.

Moyen invoqué

- violation de l'article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (UE) 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil

Ordonnance du Tribunal du 26 mars 2020 — Sensient Colors Europe/Commission**(Affaire T-556/18)** ⁽¹⁾

(2020/C 201/70)

Langue de procédure: l'allemand

Le président de la huitième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

⁽¹⁾ JO C 399 du 5.11.2018.

Ordonnance du Tribunal du 15 avril 2020 — Twitter/EUIPO — 123billets et Hachette Filipacchi Presse (PERISCOPE)**(Affaire T-682/18)** ⁽¹⁾

(2020/C 201/71)

Langue de procédure: le français

Le président de la troisième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

⁽¹⁾ JO C 25 du 21.1.2019.

Ordonnance du Tribunal du 2 avril 2020 — BV/Commission**(Affaire T-320/19)** ⁽¹⁾

(2020/C 201/72)

Langue de procédure: le français

Le président de la septième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

⁽¹⁾ JO C 246 du 22.7.2019.
